

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-96

Date de la convocation : 16/11/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION et Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : M. Dominique DANNAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR /
DSIL 2024 : AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE QUARANTAINE POUR LES ANIMAUX DU PARC
ARGONNE DECOUVERTE**

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise notamment la compétence supplémentaire « Développement, gestion et animations d'actions et d'équipements, d'activités touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire » ;

Considérant que le Parc Argonne Découverte (PAD) ne dispose pas de centre de quarantaine pour les animaux et qu'il est nécessaire d'en créer un ;

Considérant que ce manque important a été relevé lors des contrôles des services de l'Etat ;

Considérant qu'il est important d'améliorer et garantir les conditions d'accueil des animaux du parc ;

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide, par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Valentine DION, M. Dominique DANNAUX et M. Christophe MANCEAUX) :

- De SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL 2024), à hauteur de 30% du coût de l'opération estimé à 250 000 €, soit 75 000 € de subvention.
- d'AUTORISER le Président à solliciter des subventions auprès de tout autre financeur dont un dispositif de subvention peut être mobilisé au regard du projet concerné ;
- de CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT